

FAITS DIVERS- JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

La situation de Satram/EGCA évoquée au ministère de la Justice

JNE
Libreville/Gabon

SUR instructions du Premier ministre Rose Christiane Ossouka Raponda, la ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargée des droits de l'Homme, Erlyne Antonella Ndembet-Damas, a convié à une séance de travail, mercredi 14 octobre 2020, la direction générale, les délégués du personnel et le syndic judiciaire chargé du redressement des sociétés Satram/EGCA, afin de faire le point sur l'état d'avancement du processus dudit redressement et sur les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre. Leader gabonais dans le transport multimodal (maritime et terrestre), le groupe Satram/EGCA SA, qui emploie plus de 1000 salariés à Port-Gentil, Libreville et Moanda, connaît des crises multiformes depuis la disparition en juin 2015 de son fondateur, feu Lahcen Jakhoukh. Ces différentes crises ont entraîné une situation de cessation de paiement du groupe, qui a eu pour conséquence l'accumulation des impayés de salaires, de soldes tout compte et de cotisations patronales auprès de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), mais également le creusement de la dette de l'entreprise vis-à-vis de ses fournisseurs, ainsi que la perte de nombreux contrats. Face à un tableau aussi sombre, le tribunal de première instance de Port-Gentil, sollicité en vue de la mise en œuvre d'une procédure de redressement judi-

ciaire, a placé, le 28 février 2018, Satram/EGCA en redressement judiciaire pour une période de 18 mois, prorogée exceptionnellement pour une nouvelle période de 14 mois. Or, depuis la mise en place de ce redressement judiciaire, et malgré le changement incessant des syndics commis à cet effet, la situation des deux entreprises ne semble pas avoir beaucoup évolué, et elles vivent aussi une crise sociale marquée par une grève d'une partie du personnel qui dure depuis septembre 2019. C'est pour tenter de comprendre ce qui justifie cet enlisement, et recueillir les avis des différents acteurs sur les pistes de solutions utiles en vue de faire aboutir la procédure de redressement, que le membre du gouvernement a tenu à écouter les uns et les autres. Sa démarche s'inscrivant dans la volonté d'instaurer un dialogue constructif en vue de parvenir à sauver l'outil de travail et à préserver les emplois des compatriotes. Erlyne Antonella Ndembet-Damas a, notamment, tenu à présenter le cadre de son intervention dans ce dossier. Sans vouloir empiéter sur les compétences des autres autorités chargées des négociations sociales, sa démarche s'inscrit dans une volonté de veiller au bon déroulement de la procédure judiciaire de redressement. Et c'est dans cette perspective qu'elle avait commis, il y a quelque temps, une mission de l'Inspection générale des services judiciaires à l'effet de faire le point sur ce dossier. À sa suite, les délégués du personnel



Mme le ministre Erlyne Antonella Ndembet-Damas s'entretenant avec ses hôtes.

ont dit souhaiter que leur soient payés les arriérés de salaires dus par l'entreprise, le règlement des soldes de tout compte et les cotisations sociales auprès de la CNSS. Pour eux, il est nécessaire que le processus de redressement judiciaire soit mené à son terme, et que le groupe soit sauvé pour la préservation des emplois. De son côté, la direction générale a indiqué que les difficultés actuelles trouvent leur origine dans les erreurs de

gestion des anciens dirigeants depuis 2014, qui ont conduit à la cessation de paiement et à l'accumulation des impayés de salaires. Et c'est cette situation qui a conduit au redressement judiciaire. La crise sociale actuelle, marquée par une grève d'une partie du personnel qui dure depuis septembre 2019, constitue un frein à la relance des activités, dans la mesure où elle ruine son crédit et lui fait perdre de nombreux contrats.

Reprenant la parole, la ministre a exhorté les uns et les autres au dialogue, à la retenue et, surtout, à agir dans le respect de la loi, en vue de mener à bien le processus de redressement de l'entreprise qu'elle appelle de tous ses vœux. Elle a rappelé à la direction générale et au syndic-judiciaire les obligations qui pèsent sur eux quant à la nécessité de faire en sorte que la procédure de redressement ne débouche pas sur une liquidation de l'entreprise.

Romaine Makouaza : le couronnement de 31 ans de service

JNE
Libreville/Gabon

PROMUE procureur général près la Cour d'appel judiciaire de Libreville lors du Conseil supérieur de la magistrature du 4 août 2020, Romaine Makouaza, épouse Vendakambano, a pris officiellement ses nouvelles fonctions hier. Cette promotion est le couronnement de 31 années de bons et loyaux services d'une fonctionnaire dévouée sur les questions juridiques. Cette magistrate hors hiérarchie est née le 5 mars 1965 à Libreville, où elle a effectué ses études primaires, secondaires et supérieures. Le 7 juin 1989, elle intègre le corps de la magistrature en occupant successivement les fonctions de : substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville



Mme le procureur général, Romaine Makouaza.

(octobre 1989-septembre 1991), juge, puis juge d'instruction au tribunal de première instance de Mouila (octobre 1991-septembre 1993), juge d'instruction au tribunal de première instance de Tchibanga (octobre 1993-septembre 1995), procureur de la République adjoint près le tribunal de première instance de Port-Gentil (octobre 1995-septembre 1999), substitut général près la Cour d'appel judiciaire de Port-Gentil (octobre 1999-sep-

tembre 2000), procureur de la République près le tribunal de première instance de Port-Gentil (octobre 2000-septembre 2005), président de la chambre d'accusation à la Cour d'appel judiciaire de Libreville (octobre 2005-septembre 2011), conseiller à la Cour de cassation (octobre 2011-septembre 2017), procureur général adjoint près la Cour de cassation (octobre 2017-septembre 2020). Mme Makouaza est chevalier dans l'ordre du mérite gabonais.

Effondrement d'une partie de l'ambassade de France en construction

UNE partie de l'ossature de l'ambassade de la République française au Gabon en construction s'est écroulée hier matin. L'incident n'aurait fait aucun dégât humain. Heureusement. Le chantier a démarré depuis bientôt deux ans, en face de l'ancien hôtel Dialogue, sur le front de mer.

Les travailleurs de l'entreprise adjudicataire du chantier, témoins de la scène, auraient eu le temps de s'éloigner de la zone de l'effondrement. Selon diverses sources, l'édifice a commencé à bouger alors que les ouvriers s'affairaient à leurs tâches quotidiennes. Nous y reviendrons.

G.R.M